

DEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2016

**Délibération**  
n° 2016.11.126.B

**Construction d'une  
chaufferie biomasse  
sur le site de la STGA  
- Lot n° 1 "Gros  
oeuvre - VRD -  
Terrassements" :  
avenant n°2**

**LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2016**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Gérard DEZIER

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.11.126.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS  
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE SUR LE SITE DE LA STGA - LOT N° 1  
"GROS OEUVRE - VRD - TERRASSEMENTS" : AVENANT N°2**

Une procédure adaptée pour la construction d'une chaufferie biomasse sur le site de la STGA a été lancée en mars 2016.

La commission procédure adaptée en date du 12 mai 2016 a décidé de donner un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « Gros œuvre – VRD – Terrassements » (marché n° 16-20) à la société LEONARD BATIMENT – 60 rue du capitaine Favre – BP 1145 – 16004 Angoulême Cedex, pour un montant de 94 000,00 € HT.

Par délibération n° 105B en date 3 octobre 2016, le bureau communautaire a autorisé la signature d'un avenant n° 1 ayant pour objet la modification altimétrique de la chaufferie afin d'échapper à une remontée d'eau découverte sous le silo en phase de terrassement (hauteur d'eau différente de celle trouvée lors des points de sondage) et de renforcer l'étanchéité des murs suite à cette découverte, pour un montant de 9 000,63 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 2 pour des travaux supplémentaires. En effet, la modification de l'altimétrie de la chaufferie implique une pente plus importante sur la voirie attenante, et provoque des travaux supplémentaires de voirie afin de permettre aux bus de circuler sans difficulté avec une pente modérée.

L'avenant n° 2 est d'un montant en plus-value de 3 421,70 € HT.

Le montant du marché passe de 103 000,03 € HT à 106 412,73 € HT, ce qui représente une augmentation de 13,20 % par rapport à son montant initial qui était de 94 000,00 € HT.

Sous réserve de l'avis de la commission procédure adaptée du 3 novembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au marché pour la construction d'une chaufferie biomasse sur le site de la STGA - lot n°1 « Gros œuvre – VRD – Terrassements », ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 3 421,70 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au Budget annexe transport – article 23.13.01

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**09 novembre 2016**

**Affiché le :**

**09 novembre 2016**